

**CONTACT**



1 Av. Salvador Allende  
11 300 LIMOUX  
06 42 51 88 33

grainesdepaysans@gmail.com  
Site internet : grainesdepaysans.org



**JE SOUHAITE SOUTENIR L'ASSOCIATION  
J'ADHÈRE POUR L'ANNÉE 20..... !**

Prénom, NOM : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : .....

Courriel : .....

*Si personne morale*

Nom de la structure : .....

Représentée par : .....

dûment habilité en qualité de représentant légal.

Je déclare par la présente adhérer à l'association  
Graines de Paysans pour l'année 20..... et verse :

- 20 € (personne physique)
- 200 € (personne morale)

Je règle ma cotisation par :

- chèque à l'ordre de Graines de Paysans
- espèce
- virement (HelloAsso)

Date : ..... Signature : .....

**En partenariat avec**



**Avec le soutien financier de**



**Membre du Réseau National  
des Espaces-Test Agricoles**



Espace-Test Agricole Audois

**Une association  
Une couveuse agricole  
Un outil innovant**  
*Pour des installations agricoles  
progressives et durables*

**Création de ferme  
Reprise de ferme  
Association**

**Toutes productions acceptées !**

## Graines de Paysans, Qu'es Aquò ?

Un Espace-Test Agricole est un dispositif permettant à des porteurs de projet de tester la viabilité et la vivabilité de leur projet agricole en situation réelle, sur une période définie de 3 ans maximum avant une installation effective.

Réalisé de manière autonome et responsable, le test d'activité permet au porteur de projet d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.



## Quels objectifs pour les porteurs de projet ?

- Mesurer la faisabilité technique et économique de leurs projets d'installation en agriculture biologique
- Mûrir leur projet professionnel
- Vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel
- Vérifier leurs capacités à gérer et développer une ou des productions
- Conforter des compétences et savoir-faire

## Quel statut ?

Le porteur de projet signe un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), contrat de 12 mois renouvelable 2 fois. Tout en conservant ses droits et son statut social antérieur, ce contrat lui permet de bénéficier d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident du travail. Le CAPE n'est pas un contrat de travail, il n'implique pas de lien de subordination.

Le CAPE est compatible avec un travail salarié à temps partiel. Il n'y a pas création effective de votre entreprise agricole mais une mise en situation réelle dans une structure immatriculée qui héberge le projet sur un temps donné.

## Quel accompagnement ?

Tout au long de son test, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement technique, humain, comptable et commercial. Il apprend progressivement à devenir chef d'entreprise, tout en se consacrant au lancement de son projet sur le terrain. Cet accompagnement est personnalisé en fonction des besoins.



## Quels moyens de production ?

A chaque besoin son Espace-Test

ESPACE-TEST TEMPORAIRE

Les porteurs de projets sont destinés à s'installer sur le lieu du test. L'association donne accès au foncier, aux bâtiments et au matériel en signant, pour le compte des porteurs de projet, des contrats de location ou de prêt ou encore, en les acquérant pour son compte et avec ses propres ressources.

Vous pouvez bénéficier de ce dispositif que vous ayez, ou non, identifié du foncier, en propriété comme en location, on vous y accompagne !

ESPACE-TEST PERMANENT

Les porteurs de projet sont destinés à s'installer ailleurs après s'être testés.

La plupart du temps, ces lieux sont déjà partiellement ou totalement équipés et sont mis à disposition. En bref, une pépinière agricole !

A ce jour, nous en gérons un à Lézignan et d'autres sont en projet sur le territoire.

## Sont mis à disposition ...



Un cadre légal d'exercice du test grâce à l'hébergement juridique et administratif de l'activité.



Des moyens de production, du foncier, des bâtiments et du matériel, en limitant la prise de risque



Un dispositif multipartenaire d'accompagnement adapté aux besoins du porteur de projet.



Un réseau dense de partenaires locaux (agriculteurs, techniciens...)

## Rejoignez-nous !

→ Vous souhaitez tester votre activité agricole avant de vous installer effectivement ?

→ Vous êtes une collectivité ou un particulier, agriculteur ou non et :

- Vous avez un terrain ou une partie de votre ferme à mettre à disposition
- Vous souhaitez faciliter et vous investir pour l'installation agricole nourricière et durable de votre territoire ?

Passez le CAP(E) !